



Date d'envoi de la demande : .....

DECLARATION	de TOURNOI	<input type="radio"/>
	de MATCH DE GALA	<input type="radio"/>
	de MATCH AMICAL	<input type="radio"/>
CONCERNANT DES EQUIPES DE NIVEAU DEPARTEMENTAL		

CLUB DEMANDEUR .....
----------------------

DATE ..... HEURE.....

LIEU DE LA MANIFESTATION .....

EQUIPES INVITEES

.....  
.....  
.....  
.....

Si match de gala ou d'entraînement, nom des arbitres proposés : .....

Décision du COMITE DE VENDEE			
ACCEPTTE	<input type="radio"/>	REFUSE	<input type="radio"/>
Observation : .....			
.....			
Demande reçue le		Décision rendue	
La gestion des compétitions		La Commission d'arbitrage	

Article 139 des Statuts et Règlements

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation adressée à l'instance intéressée au moins 21 jours avant la date prévue.

Sanction : rencontre interdite + pénalité financière au club organisateur

RAPPEL = la déclaration de vos animations jeunes est comptabilisée pour le Label de fin de saison.